



REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24/02/23
PROCES-VERBAL

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le dix février deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15 (2 procurations)

Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Présents : ARMAND Florent, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représentés : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.
DURANCEAU Damien représenté par TENOUX Gérard à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe.



Ordre du jour :

- Attribution d'un marché pour l'acquisition d'un engin de levage pour les déchetteries
- Avenant n°1 au lot n°2 « Biogaz et Lixiviats » du marché de travaux pour la fermeture de l'ISDND de Sorbiers
- Marché pour la mise en place de la SIL



1. Attribution d'un marché pour l'acquisition d'un engin de levage pour les déchetteries

Votants : 15 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Afin de mieux organiser le stockage des déchets verts et des gravats, et de pouvoir optimiser le remplissage des bennes en déchetteries en tassant leur contenu, le bureau communautaire par délibération n° 38.22 du 5 septembre 2022, a autorisé le lancement d'un marché pour l'acquisition d'un engin de levage.

Outre cette acquisition, le cahier des charges prévoyait la maintenance pour les 3 premières années après la fin de garantie et diverses réparations.

A la suite de cette délibération, un avis d'appel public à concurrence a été publié le 18 novembre 2022 et 1 pli a été reçu, celui de SAS Gap Sud Mécanique pour un montant estimé à 92 401,95 € HT (soit 110 882,34 € TTC) ; les coûts de la maintenance hors garantie et les réparations ne pouvant qu'être évalués.

Le montant du marché restera inférieur au seuil des procédures formalisées pour les marchés de fourniture soit 215 000 € HT.

Cette offre correspondant aux besoins de la CCSB, le conseiller délégué en charge du suivi des déchetteries propose de la retenir.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- attribue le marché d'acquisition d'un engin de levage à la SAS Gap Sud Mécanique pour un montant estimé à 92 401,95 € HT (soit 110 882,34 € TTC), tout en restant inférieur aux seuils des procédures formalisées ;
- autorise le président à signer et notifier le marché ainsi que les documents nécessaires à l'exécution du marché.

2. Avenant n°1 au lot n°2 « Biogaz et Lixiviats » du marché de travaux pour la fermeture de l'ISDND de Sorbiers

Votants : 15 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Par délibération n°111.21 du 13 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le lancement de travaux pour la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sorbiers.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 8 octobre 2021 avec deux lots :

- Lot 1 : terrassement, étanchéité, génie civil, réseau EP
- Lot 2 : biogaz et lixiviats

Par délibération n°79.22 du 5 avril 2022, le conseil communautaire a notamment attribué le lot 2 « Biogaz et lixiviats » à l'entreprise FBI-BIOME pour un montant de 230 000 € HT.

Dans le marché initial, était prévu l'achat de 3 pompes pour les nouveaux forages. Or, dans le cadre de la démarche engagée par la CCSB pour mettre en conformité le site de l'ISDND de Sorbiers, vis-à-vis des exigences de la réglementation ATEX (atmosphère explosive), il convient d'équiper l'ensemble du site de pompes homologuées et de matériel de mesure des débits et donc d'acquérir une pompe supplémentaire et un débit mètre électromagnétique.

Par conséquent, il est proposé de passer un avenant au marché initial correspondant au lot 2, pour un montant de 14 440 € HT (soit une augmentation de 6,27 % par rapport au marché initial).

Cet avenant serait passé en application de l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°1 du lot 2 du marché de travaux pour la fermeture de l'ISDND de Sorbiers ;
- autorise le président à signer cet avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Pascal LOMBARD indique aux membres du bureau que les premiers essais réalisés sur le site montrent qu'il y a très peu de biogaz.

3. Marché pour la mise en place de la SIL

Votants : 15 (2 procurations) – Suffrages exprimés : 15 (15 pour)

Par délibération n° 314-17 du 17 décembre 2017, au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », le conseil communautaire a qualifié d'intérêt communautaire l'aménagement et la gestion de la signalisation d'information locale (SIL).

Dans ce cadre, en 2022, la CCSB a réalisé un diagnostic des besoins sur son territoire ce qui a conduit à étudier l'implantation d'environ 200 panneaux, répartis sur une vingtaine de communes.

Les schémas et le principe de la signalétique ont été validés par les communes concernées et par les départements pour les panneaux à implanter en bordure de routes départementales.

La couleur des poteaux a été choisie en adéquation avec les chartes graphiques du Parc des Baronnies Provençales (05 et 26) et du Géoparc (04). En ce qui concerne les lames, le panel des couleurs est réglementé par des chartes départementales.

Pour la mise en place effective de la SIL, il convient de lancer un marché de travaux.

Ce marché serait divisé en 2 lots :

- Lot 1 : « Fourniture de panneaux signalétiques », évalué à 180 000 € HT ;
- Lot 2 : « Pose de panneaux signalétiques », évalué à 220 000 € HT.

Pour le lot 1, la CCSB peut bénéficier des prix attractifs de l'accord cadre passé par le Département des Hautes-Alpes avec la société Signaux Girod.

Le lot 2 serait quant à lui passé selon une procédure adaptée.

Ce marché serait un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée de 4 ans. Cette durée vise à anticiper l'installation de panneaux sur de nouvelles communes et à prévoir des changements de panneaux en cas de casse ou de détérioration.

Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat et du Département des Hautes-Alpes pour un montant total de 326 100 € (soit 68 % de subventions). Le reste à charge est évalué à environ 130 000 € HT.

Sur le même modèle que ce qui avait été fait pour le déploiement de la SIL sur le secteur laragnais, un fonds de concours sera sollicité auprès des communes afin qu'elles participent au financement du reste à charge.

Jean-Pierre TEMPLIER souhaite savoir si les subventions sollicitées sont acquises.

Gérard TENOUX souhaite savoir sur quelle thématique la subvention du Département 05 a été sollicitée.

A la demande du président, Claudine PEYRON précise que, dans tous les cas, le marché ne sera pas notifié tant que la CCSB n'aura pas reçu les arrêtés attributifs de subvention.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- autorise le président à engager la commande pour la fourniture de panneaux signalétiques auprès de la société Girod dans le cadre du marché passé avec le Département des Hautes-Alpes et à signer tous les documents nécessaires ;
- approuve le lancement de la consultation pour le lot 2 du marché de mise en place de la SIL ;
- autorise le président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution avec la ou les entreprises choisies par le Vice-Président délégué et à le notifier.